

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories dont il est fait référence au point 19 des Orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 3 août 2023, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en considération l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières en date du 12 avril 2024



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500DMKVFI7KGA5F92

Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
1.000.000.000 d'euros

Emprunt obligataire d'un montant de 30.000.000 euros portant intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois augmenté de 0,44% et venant à échéance le 16 avril 2031

SOUCHE No : 2024-2

TRANCHE No : 1

Prix d'Emission : 99,79 %

Octo Finances SA

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240412-24_42921-CC
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

PARTIE 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 12 octobre 2023 relatif au programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 1.000.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont disponibles sur la page dédiée du site internet de l'Emetteur (<https://www.departement13.fr/le-departement/linstitution/le-budget/leprunt-obligataire/>).

- | | | |
|-----|---|--|
| 1. | Emetteur : | Département des Bouches-du-Rhône |
| 2. | (a) Souche : | 2024-2 |
| | (b) Tranche : | 1 |
| | (c) Date à laquelle les Titres seront assimilables et formeront une Souche unique : | Sans Objet |
| 3. | Devise Prévus : | Euro (€) |
| 4. | Montant Nominal Total : | |
| | (a) Souche : | 30.000.000 € |
| | (b) Tranche : | 30.000.000 € |
| 5. | Prix d'émission : | 99,79 % du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 € |
| 7. | (a) Date d'Emission : | 16 avril 2024 |
| | (b) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | 16 avril 2031 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Variable (EURIBOR 3 mois) + 0,44 % |
| 10. | Base de remboursement/Paiement : | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront |

Document de réception en préfecture
013-227300015-20240412-24_42921-CC
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans Objet
12. **Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :** Sans Objet
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération du Conseil départemental n°CD-2024-04-05-12 en date du 5 avril 2024
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Sans Objet
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Applicable
- (a) Période(s) d'Intérêts/ Date de Période d'Intérêts Courus : Trimestrielle
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 16 janvier, 16 avril, 16 juillet et 16 octobre, de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive)
- (c) Première Date de Paiement du Coupon : 16 juillet 2024
- (d) Convention de Jour Ouvré : Convention de Jour Ouvré Suivante
- (e) Centre(s) d'Affaires (Modalité 4.1) : Sans objet
- (f) Méthode de détermination du (des) taux d'Intérêt : Détermination du Taux sur Page Ecran
- (g) Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) : Sans Objet
- (h) Détermination du Taux sur Page Ecran (Modalité 4.3(ii)) : Applicable

	Taux de Référence :	EURIBOR 3 mois
	Page Ecran :	Page EUR003M sur Bloomberg
	Référence de Marché :	EURIBOR
(i)	Détermination FBF (Modalité 4.3(c)) :	Sans Objet
(j)	Marge(s) :	0,44 % par an
(k)	Taux d'Intérêt Minimum :	0 % par an
(l)	Taux d'Intérêt Maximum :	Sans Objet
(m)	Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) :	Exact/Exact (ICMA)
(n)	Coefficient Multiplicateur :	Sans objet
17.	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :	Sans Objet
18.	Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :	Sans Objet
DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT		
19.	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Sans Objet
20.	Option de Remboursement au gré des Titulaires :	Sans Objet
21.	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
22.	Montant de Versement Echelonné :	Sans Objet
23.	Montant de Remboursement Anticipé :	
(a)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.9) ou	Conformément aux Modalités

en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 8) :

- | | | |
|-----|---|------------|
| (b) | Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6) : | Oui |
| (c) | Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 6.2(b)) : | Sans Objet |

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- | | | |
|-----|--|---|
| 24. | Forme des Titres : | Titres Dématérialisés |
| (a) | Forme des Titres Dématérialisés : | Dématérialisés au porteur |
| (b) | Établissement Mandataire : | Sans Objet |
| (c) | Certificat Global Temporaire : | Sans Objet |
| 25. | Place(s) Financière(s) (Modalité 6.6) : | T2 |
| 26. | Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques : | Sans Objet |
| 27. | Masse (Modalité 10) : | Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Emetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire, un Représentant devra être nommé aux frais de l'Emetteur. |
| 28. | Autres informations : | Sans objet |

OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission des Titres décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Monsieur Hervé DOLLE, Directeur-adjoint des finances
Dûment autorisé

x



Hervé DOLLE
Directeur adjoint du budget
Direction des finances

PARTIE 2

AUTRES INFORMATIONS

1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

2. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 16 avril 2024 sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 6.200 € hors taxes

3. NOTATIONS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch Ratings Ireland Limited (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/credit-rating-agencies/cra-authorisation>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

5. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des Titres est destiné au financement des investissements de l'Emetteur.

6. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT - HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS ET INDICES DE REFERENCE

Détail de l'historique du taux EURIBOR pouvant être obtenu sur le site internet <https://www.emmi-benchmarks.eu/benchmarks/euribor/rate/>

7. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Sans Objet
Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	Octo Finances SA
Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 ; Les Règles TEFRA ne sont pas applicables aux Titres Dématérialisés

8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN :	FR001400PHV8
(b) Code commun :	280374415
(c) Dépositaire(s) :	
(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream :	Non
(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Sans Objet
(e) Livraison :	Livraison franco
(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	BNP Paribas (affilié Euroclear France n°29106) Grands Moulins de Pantin 9, rue Débarcadère 93500 Pantin France
(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Sans Objet